



Numéro spécial : aide psychologique et covid-19

Les cellules d'écoute

Depuis mars 2020, la crise sanitaire a des impacts sur les conditions de travail et la vie personnelle des agents des DDI. A ce titre, si certains d'entre eux ont besoin d'un soutien, des cellules d'écoute ont été mises en place au niveau de chaque ministère. Celles-ci sont toujours ouvertes et à la disposition de chaque agent au regard de son ministère de rattachement.

Vous trouverez ci-après les coordonnées des numéros verts mis en place par les ministères.

Ministère de l'intérieur

Un numéro vert d'aide psychologique a été mis en place depuis plusieurs mois afin de **soutenir les agents du ministère de l'intérieur**, quelque soit leur site d'affectation et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Une plateforme gérée par le cabinet PSYA, spécialisée dans la gestion et la prévention des RPS ainsi que la qualité de vie au travail, met à disposition des psychologues cliniciens expérimentés.

Le numéro vert à appeler est le suivant : 0 800 100 124.

Un service en ligne est également accessible (pour les agents en situation de handicap auditif, il existe la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par Skype) sur www.psya.fr (**espaces bénéficiaires, utilisateur : ministere, mot de passe : interieur**)

Vous pouvez appeler et vous connecter à tout moment, dès que vous en ressentez le besoin.

Ministères économiques et financiers

Un service de soutien psychologique est mis à disposition des agents des ministères économiques et financiers depuis mars dernier. Ce service propose une permanence téléphonique ouverte 7j/7 et 24h/24.

Numéro vert d'appel : 08 05 03 99 73.

Ministère de la transition écologique et ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Le secrétariat général du pôle ministériel MTE-MCTRCT met à disposition de ses agents une cellule de soutien psychologique accessible via un numéro vert gratuit disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Numéro vert d'appel : 0 800 400 339.



Numéro spécial : aide psychologique et covid-19

Les cellules d'écoute

Ministère sociaux

Dans le cadre du deuxième confinement, le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion met en place une ligne téléphonique afin d'accompagner les salariés, qui vivent difficilement l'exercice de leur activité en télétravail.

Ce numéro vert, le 0800 13 00 00, est gratuit et fonctionne 24h/24 et 7 jours sur 7.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Les agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui souhaiteraient accéder à une prestation d'écoute et de soutien psychologique peuvent contacter l'Institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR) l'appel est gratuit et la ligne ouverte 24h/24 et 7j/7.

Numéro vert d'appel : 0 800 10 30 32.

Violences conjugales

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre. La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de mesures de protection de la part des institutions publiques. Ces mesures peuvent s'étendre aux enfants.

Numéro vert d'appel : 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est, en raison des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie du coronavirus et jusqu'à nouvel ordre, accessible de 9h à 19h, 7 jours/7.

Crise sanitaire du COVID-19

Vous trouverez ci-joint la FAQ de la DGAFP actualisée au 12 novembre 2020 sur les mesures relatives à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 accompagnée de la FAQ de la DRH du 17 novembre portant questions/réponses compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 complétant la FAQ de la DGAFP.